

Conseil des ministres du mercredi 15 mars 2017

**Communication de M. André VALLINI,
secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement**

Cinq ans de réformes législatives

L'Assemblée nationale et le Sénat ont suspendu leurs travaux en séance publique le 23 février dernier.

I. Les moments forts de l'activité du Parlement depuis 2012

Au cours des **5 sessions ordinaires et des 12 sessions extraordinaires** qui ont eu lieu depuis le 26 juin 2012, l'Assemblée nationale et le Sénat ont respectivement siégé **664 et 640 jours** en séance publique.

Le Parlement s'est en outre réuni en **Congrès à Versailles** le 16 novembre 2015 pour une adresse du Président de la République aux représentants de la Nation à la suite des attentats de Paris et de Saint-Denis.

Les Premiers ministres successifs ont prononcé 4 déclarations de politique générale (Jean-Marc Ayrault le 3 juillet 2012 ; Manuel Valls les 8 avril 2014 et 16 septembre 2014 ; et Bernard Cazeneuve le 13 décembre 2016). **La responsabilité du Gouvernement** a été engagée à 6 reprises sur un texte. 4 motions de censure ont été repoussées par les députés.

28 déclarations et débats ont été demandés par le Gouvernement, en application des articles 35 alinéa 3 (prolongation d'une intervention des forces armées) et 50-1 de la Constitution (déclaration du Gouvernement).

Le Gouvernement a enfin répondu à 4 718 questions d'actualité des députés et à 1 167 questions des sénateurs, une séance de questions étant désormais organisée chaque semaine au Sénat depuis 2015.

Le Parlement a définitivement adopté 260 lois – dont 229 après engagement de la procédure accélérée – et ratifié **189 accords internationaux**. Sur le fondement des habilitations votées par le Parlement, **235 ordonnances ont d'ores-et-déjà été prises**.

Les échanges entre le Gouvernement et chacune des deux assemblées ont été souvent constructifs, de même que le dialogue entre l'Assemblée nationale et le Sénat, puisque sur les 260 textes adoptés définitivement depuis le 26 juin 2012, plus des **trois quarts** l'ont été **après un vote conforme** des deux assemblées (106 lois) **ou après un accord en commission mixte paritaire** (94 lois).

Cette législature a également confirmé la **place croissante des initiatives parlementaires**, puisque **110 des 260 lois adoptées sont issues de propositions de loi**.

II. Les principales lois adoptées

Le Gouvernement et sa majorité parlementaire ont ainsi mené une activité intense de réforme de la France pendant 5 ans :

1. Nous avons donné la priorité à la jeunesse :

- Loi créant les emplois d'avenir (26 octobre 2012)
- Loi pour la refondation de l'école (8 juillet 2013)
- Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (22 juillet 2013)

2. Nous avons modernisé notre économie, pour que nos entreprises renouent avec la compétitivité, et le dialogue social :

- Loi créant la Banque Publique d'Investissement (31 décembre 2012)
- Loi de finances pour 2013 puis lois de finances successives : création du CICE et baisse des charges sociales sur les bas salaires
- Loi simplifiant la vie des entreprises (20 décembre 2014)
- Loi Croissance (6 août 2015)
- Loi Transparence, lutte contre la corruption et modernisation de la vie économique (10 décembre 2016)

- Loi réformant la formation professionnelle (6 mars 2014)
- Loi Dialogue social et emploi (17 août 2015)
- Loi Travail (8 août 2016)

3. Nous avons adapté notre outil de défense aux nouvelles menaces et nous avons renforcé la lutte contre le terrorisme :

- Lois de programmation militaire (18 décembre 2013) et d'actualisation (28 juillet 2015)
- Lois de lutte contre le terrorisme (21 décembre 2012, 13 novembre 2014)
- Loi Renseignement (24 juillet 2015)
- Lois relatives l'état d'urgence (20 novembre 2015, 20 mai 2016, 22 juillet 2016, 19 décembre 2016)
- Loi Sécurité publique (28 février 2017)

4. Nous avons aussi modernisé la justice pour la rendre plus efficace, plus simple, et plus indépendante :

- Loi interdisant les instructions individuelles du ministre de la justice aux procureurs de la République (26 juillet 2013)
- Loi sur l'efficacité de la procédure pénale (3 juin 2016)
- Loi Justice du XXI^e siècle (18 novembre 2016)

5. Nous avons œuvré pour la protection de l'environnement et le développement de l'agro-écologie :

- Loi d'avenir pour l'agriculture (13 octobre 2014)
- Loi Transition énergétique (17 août 2015)
- Loi Biodiversité (8 août 2016)

6. Nous avons agi pour améliorer et simplifier la vie quotidienne de nos concitoyens :

- Loi consommation (17 mars 2014)
- Loi ALUR (24 mars 2014)
- Loi de finances pour 2017 : mise en place de l'impôt à la source

7. Nous avons renforcé notre modèle de solidarité nationale :

- Loi retraites (20 janvier 2014)
- Loi d'adaptation de la société au vieillissement (28 décembre 2015)
- Loi sur la fin de vie (2 février 2016)
- Loi Santé (26 janvier 2016)

8. Nous avons modernisé l'organisation territoriale de notre pays :

- Loi MAPTAM (28 janvier 2014)
- Loi délimitant les nouvelles régions (16 janvier 2015)
- Loi NOTRe (7 août 2015)
- Loi Montagne (28 décembre 2016)
- Loi réformant du statut de Paris et des agglomérations (28 février 2017)
- Loi créant de la collectivité unique de Corse (7 mars 2017)
- Loi République numérique (7 octobre 2016)

9. Nous avons agi pour l'égalité réelle entre tous les citoyens et la protection des droits de l'Homme :

- Loi sur le mariage pour tous (17 mai 2013)
- Loi sur l'égalité réelle entre hommes et femmes (4 août 2014)
- Loi Egalite citoyenneté (27 janvier 2017)
- Loi Égalité réelle outre-mer (28 février 2017)
- Lois sur le droit d'asile (29 juillet 2015) et le droit des étrangers (7 mars 2016)

10. Nous avons franchi une nouvelle étape dans la moralisation de la vie publique :

- Loi pour la transparence de la vie publique (11 octobre 2013)
- Loi instaurant le non cumul des mandats pour les parlementaires (14 février 2014)

Quant à l'**application des lois**. Les résultats du Gouvernement restent très bons, puisque le taux d'application des lois s'établit à **90 %** au 28 février.

11 ministères sur 18 présentent un taux d'application supérieur à 90 %. Trois d'entre eux présentent un taux de 100 %.

Les ministères les plus sollicités depuis le début de la législature sont le ministère des affaires sociales et de la santé (538 mesures d'application à prendre, 86 % prises) et de l'économie et des finances, qui avec 510 mesures à prendre présente un taux d'application de 95 %, une performance remarquable.

Des efforts restent toutefois à fournir pour appliquer les textes qui n'étaient pas encore comptabilisés dans le bilan au 28 février du fait de la règle des 6 mois.

Afin que le taux d'application des lois se maintienne à un très haut niveau, notamment pour ce qui concerne les lois adoptées au cours de la session parlementaire 2016-2017, je présiderai le mercredi 22 mars, avec le Secrétaire général du Gouvernement, un Comité interministériel de l'application des lois.